

VILLE DE DORDIVES

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis - Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation du 25.01.2006

Membres du Conseil :

Enexercice	20
Présents	18
Pouvoir :	1
Excusé :	1

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} février 2006.

L'an deux mil six, le 1^{er} février à 20 h.30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NERAUD Frédéric, Maire.

Étaient présents : M. NERAUD, Maire, MM. CHARVILLAT, COTTON, Mme LEROY, M. TROJANI, Mme GUILLAUME, M. DOUCHET, Maires-adjoints ; MM. DOUCET, DELPORTE, Mme CLEMENT, MM. DELION, DESJEUNES, Mmes BOITTE, CHAPEL, MARTINS, MM. VIAUD, DE SEQUEIRA et FRISCH, Conseillers municipaux.

Était représentée :

Mme HOUEVILLE

mandataire : Mme LEROY

Était excusé :

M. CAMBIER

Mme CLEMENT est élue Secrétaire

Le quorum étant atteint, M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2005. La rectification suivante est apportée, à la demande de M. CHARVILLAT : « M. Charvillat a reçu un appel téléphonique du Sergent-Chef des Pompiers de Montargis, responsable de la formation des « hommes-grenouilles », demandant l'autorisation d'organiser des exercices sur différents sites municipaux. Si le personnel communal est intéressé, il pourra assister aux exercices ». Puis, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Puis, l'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

Le Conseil, unanime,

- décide de supprimer le budget du camping et d'intégrer, en cours d'année 2006, l'actif et le passif au budget communal 2006.
- autorise le Maire à encaisser, pour le compte de la commune, des remboursements de Groupama pour 56.88 € et de GDF pour 602.88 €
- applique le règlement du restaurant scolaire en remboursant 42.98 € à une famille dont l'enfant ne prend plus ses repas à la cantine
- prend en charge les frais de géomètre s'élevant à 680.91 € pour la division d'un terrain dans le parc d'activités de la colline
- Décide de renouveler les contrats d'entretien suivants :
 - SESAER pour le suivi agronomique des boues de la station d'épuration
 - MAMIAS pour l'entretien des cloches de l'église

- désigne les membres du conseil municipal composant le futur groupe de travail pour délimiter diverses zones de publicité dans la commune :

Président : M. NERAUD, Maire

Titulaires	suppléants
Louis CHARVILLAT	Colette BOITTE
Gilbert VIAUD	Titus TROJANI
Monique LEROY	Michel COTTON
Ana Maria Luisa HOUDEVILLE	Anne-Marie GUILLAUME

Le Conseil, unanime :

- approuve le plan de zonage complémentaire pour l'assainissement non collectif
- décide de reporter l'approbation du PLU à la prochaine réunion

Mme GUILLAUME donne lecture de la lettre de M. l'Inspecteur d'académie évoquant une possible ouverture de classe à la prochaine rentrée scolaire.

La soirée organisée par les parents d'élèves se tiendra le samedi 25 mars 2006.

Les tournois de foot-ball organisés par l'ESG FOOT auront lieu les 12, 19 et 26 février 2006.

Les récompenses seront distribuées vers 17 heures.

M. TROJANI propose de modifier le système d'éclairage des illuminations de Noël car, cette année, une centaine d'ampoules ont été cassées et cela engendre un coût important.

Un devis est demandé pour remettre en état l'éclairage de l'ancien camping municipal.

M. NERAUD informe le Conseil que le Conseil régional a accordé la totalité de la subvention demandée dans le cadre du contrat de pays, pour les travaux du Musée du Verre (phase II – aménagements scénographiques). L'inauguration aura lieu le 5 mai 2006 à 16 heures.

Le Conseil, unanime,

- autorise le Maire à signer un avenant aux marchés passés pour le réaménagement de la RN 7, avec :
 - o o SOMELEC
 - o o MATHIEU FROTafin de reporter le délai d'exécution jusqu'à la fin mars 2006.
- décide de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises pour les travaux concernant le préau de l'école maternelle ;
- approuve le dossier de consultation des entreprises établi par la DDE, pour les travaux d'aménagement de la Place des Hameaux de Saint-Séverin ;
- décide de lancer une consultation pour la mission SPS pour les travaux ci-dessus

M. NERAUD fait le point sur le dossier de la RD 62.

Le Conseil, unanime :

- décide de faire un appel à concurrence par procédure adaptée pour les travaux à effectuer relatifs au poste de relevage d'assainissement RN 7 – Pasteur ;

- approuve le dossier de consultation des entreprises établi par la DDE pour les travaux d'assainissement des rues Georges Mairot et des Acacias ;
- refuse de prendre en charge une extension du réseau d'eau potable jusqu'à la maison située à la Boulinière ;
- confie à la DDAF l'étude préliminaire de définition du type de bouclage de sécurité du réseau AEP et de défense contre l'incendie jusqu'au Hameau de la Queue de l'Étang,

M. COTTON informe le Conseil que les pompes du forage dans l'Albien vont être changées les 6 et 7 février par la Société O.Vives, moins disante.

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration avancent lentement en raison des intempéries.

Le conseil, unanime, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec deux propriétaires pour le passage de la canalisation menant les eaux assainies de la STEP jusqu'au Loing.

M. COTTON informe le Conseil que les berges de l'étang de Cercanceaux sont en cours de reprofilage. Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre a demandé si les agents communaux pouvaient participer à l'aménagement et à l'entretien du sentier. Le conseil municipal refuse.

M. NERAUD donne connaissance du jugement du Tribunal administratif concernant le contentieux « Merlin-Delaere ». Le Conseil, unanime, décide d'interjeter appel auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes.

Mme BOITTE informe le Conseil que la soirée Cabaret animée par l'association TIPTONIC, aura lieu le 18 mars 2006 à 21 heures à la salle des fêtes.

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à signer le contrat avec l'association TIPTONIC et à solliciter l'aide financière du Conseil général dans le cadre du fonds d'accompagnement culturel.

M. DOUCHET donne connaissance de la réunion qui s'est tenue en Mairie, avec la Fédération des Œuvres laïques du Loiret, concernant l'avenir de la base de loisirs communale. Le 7 avril prochain, une nouvelle réunion est prévue pour connaître les propositions de la FOL.

M. DOUCHET fait part de diverses informations concernant le personnel dans les écoles et aux services techniques.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. NERAUD informe le Conseil de la demande de la Société SOPAL pour que des locaux communaux soient mis à la disposition du Cabinet ESSEL, en vue de recevoir individuellement les employés frappés de mesures de licenciement.

Le Conseil, unanime, fixe le prix de location de la salle des fêtes pour un groupe d'anciens élèves de l'école de Dordives, conformément au tarif en vigueur appliqué aux Dordivois.

Le Conseil, unanime, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain pour l'immeuble situé à l'angle de la rue de la Croix Blanche et de la rue de César.

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à signer l'acte à intervenir chez Maître BAUCHY, Notaire, pour la régularisation de la propriété de deux parcelles cadastrées section AH n°s 465 et 468 mesurant ensemble 20 m².

TOUR DE TABLE

Mme GUILLAUME fait part de la satisfaction de plusieurs personnes ayant reçu le colis de Noël, et de leurs remerciements à la Commune.

M. DELION informe le Conseil que plusieurs demandes de création de lotissements privés sont en cours de dépôt et qu'il convient d'envisager sérieusement l'agrandissement du groupe scolaire et du restaurant scolaire. Une réunion de travail sera programmée à ce sujet.

M. NERAUD informe le Conseil que la construction de plusieurs dojos est envisagée par la CC4V.

M. DESJEUNES fait remarquer que la déchetterie, gérée par le SMIRTOM, reste souvent éclairée toute la nuit.

A la lecture de l'épreuve du bulletin municipal, M. DESJEUNES fait part de sa satisfaction concernant les nombreuses activités offertes par les associations dordivoises tout au long de l'année.

M. DOUCHET fait remarquer que la salle de musique est souvent mal entretenue.

Il demande que le panneau de signalisation situé sur la RD 62 à l'angle de la rue Curie, signalant la direction de Bransles, soit redressé.

M. VIAUD regrette le manque de civisme de certains utilisateurs des salles communales qui ne remettent pas le mobilier en place lors de leur départ. Récemment, le foyer des anciens était sale et mal rangé. Il sera demandé au régisseur de rappeler à l'ordre les utilisateurs.

M. TROJANI rappelle que les installations d'éclairage de la RN 7 permettent d'économiser 55 % de courant la nuit.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h.20

Prochaine réunion : mercredi 29 mars 2006 à 20 h.30

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Frédéric NERAUD